



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

24^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Genève (Suisse), le 09 juin 2017

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

La 24^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des pays membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), s'est tenue à Genève en Suisse, dans la salle V au siège du Bureau International du Travail (BIT), le **09 juin 2017**, sous la Présidence de Monsieur **MOHAMED BEN OMAR**, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale du Niger, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2017.

A L'ISSUE DE SES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- 1. Examen et adoption du compte rendu de la 23^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale tenue les 07 et 08 décembre 2016 à Niamey (République du Niger)**

Le Conseil a adopté le compte rendu de sa 23^{ème} session ordinaire tenue les 07 et 08 décembre 2016 à Niamey (République du Niger).

- 2. Examen et adoption du rapport d'activités de l'exercice 2016 du Secrétaire Exécutif**

Le Conseil a adopté le rapport d'activités de l'exercice 2016 qui constitue la première partie du rapport annuel répondant aux dispositions de l'article 33 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale.

3. Examen et adoption des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Conseil a adopté les états financiers de l'exercice 2016 de la CIPRES. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Exécutif et au Responsable Financier et Comptable sur la gestion 2016.

Il a par ailleurs félicité le Secrétaire Exécutif pour la clarté des états financiers ainsi que pour les résultats obtenus et le Commissaire aux Comptes pour la qualité de ses rapports.

4. Fin de mandat d'un inspecteur recruté en 2008 à l'issue du 4^{ème} concours

Le Conseil a pris connaissance de la note relative à la fin du 3^{ème} mandat d'un Inspecteur régional de la CIPRES nommé par décision n° 193/CM/CIPRES du 25 Février 2008 à l'issue du 4^{ème} concours de la CIPRES.

En conséquence, le Conseil a constaté la fin du mandat de l'intéressé et autorise la Commission de Surveillance à organiser le 7^{ème} concours de recrutement afin de pourvoir au poste vacant ainsi qu'aux autres postes de la Cellule d'Appui Conseil aux OPS.

5. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

Le Conseil a pris connaissance de la fin du mandat du Cabinet Consulting Service (CSS) de la République du Benin, nommé Commissaire aux Comptes de la CIPRES pour une durée de trois (03) an renouvelable une fois.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts et vu que le Commissaire aux Comptes a effectué convenablement sa mission, le Conseil a décidé de renouveler son mandat pour une seconde période de trois (03) ans.

6. Examen et adoption de l'étude de faisabilité d'un Fonds d'Investissement Africain des Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres de la CIPRES.

Le Conseil a pris connaissance de la note relative à la mise en place du Fonds d'Investissement Africain (FIA) des Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres de la CIPRES suite au rapport de faisabilité réalisée et présenté par le groupe FINACTU.

Le Conseil valide l'étude de faisabilité et autorise la création du Fonds. Il demande au Président du Conseil des Ministres et au Secrétaire Exécutif en relation avec les OPS, d'étudier les modalités de sa mise en œuvre.

7. Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence.

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence et se réjouit des efforts accomplis par les Etats pour le paiement de leurs contributions.

Toutefois, il invite les Etats membres à prendre toutes les dispositions nécessaires pour effectuer le règlement à bonne date des contributions et ceux ayant des arriérés, de bien vouloir les apurer.

8. Point sur la ratification du Traité révisé de la CIPRES.

Le Conseil a pris connaissance de la note présentée par le Secrétaire Exécutif relative à la ratification du Traité révisé de la Conférence.

Le Conseil demande aux Etats membres de lui présenter la situation d'avancement du processus de ratification du Traité révisé pour chacun des Etats membre. Cette situation sera examinée lors de la prochaine session du Conseil des Ministres.

9. Choix du pays devant abriter la 25^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres.

Après examen de ce point et suite à l'acceptation de la République du Sénégal, le Conseil a donné son accord pour la tenue de la 25^{ème} session du Conseil des Ministres de la CIPRES du 12 au 15 décembre 2017 en République du Sénégal.

10. Compte rendu de la mission du Président en exercice à l'Union des Comores

Le Conseil a pris connaissance du compte rendu de la mission effectuée par le Président en exercice du Conseil des Ministres et le Secrétaire Exécutif de la CIPRES à MORONI (Union des Comores) du 13 au 16 mars 2017.

Il autorise le Secrétariat Exécutif à procéder à un audit institutionnel et organisationnel du système de sécurité sociale en place dans ce pays en vue de faire des recommandations visant à en améliorer la viabilité.

11. Adhésion de la Guinée Bissau à la Conférence

Le Conseil a examiné la requête du Ministre de la Fonction Publique de la Guinée Bissau relative à l'adhésion de son pays à la Conférence.

Il a décidé à l'unanimité d'admettre la République de Guinée Bissau au sein des Etats membres de la Conférence.

Le Conseil a, par ailleurs adressé ses remerciements aux Autorités de la Guinée Bissau pour les diligences mises en œuvre qui ont permis cette adhésion à la Conférence.

12. Pays devant abriter le 2^{ème} Forum Régional sur la retraite

Après examen de ce point, le Conseil a accédé à la demande de la République de Côte d'Ivoire d'abriter le deuxième Forum Régional sur la retraite prévu en 2018.

Le Conseil félicite les Autorités de ce pays pour avoir accepté d'abriter cette rencontre.

13. Divers

Au titre des divers, le Conseil a examiné le point sur le pays devant abriter le premier Forum Régional sur la couverture maladie dans la zone CIPRES.

Sur ce point, le Conseil a décidé, par consensus, de l'organisation de ce Forum par la République du Congo au cours de l'année 2017.

Ainsi, dans le cadre de la préparation de cet évènement, une rencontre des experts se tiendra à Bamako au Mali en vue de la finalisation des termes de référence.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé ses félicitations au Secrétariat Exécutif de la CIPRES pour la bonne tenue de la session et a remercié le Bureau International du Travail (BIT) pour les facilités mises à sa disposition, qui ont permis le bon déroulement de sa 24^{ème} session ordinaire.

Fait à Genève, le 09 juin 2017

Le Conseil des Ministres